WalfQuotidien

VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026 ... La clarté d'informations générales N° 10380 ■ Prix 200F ■ 42 ème année ■ Issn 0850 6000

MISE EN ŒUVRE DE LA LFR PAR DECRET

Diomaye douche Pastef

AMADOU BA, MAJORITE :
«Le décret n'est même pas illégal, mais inexistant»

BABACAR GAYE, ANCIEN DEPUTE :
«Les cinq erreurs du député Amadou Bâ»

(PAGES 3&4)



NOUVEAU TITILAIRE DES *LIONS*

Yehvann, des gants pas si fermes que ça !

(PAGE 12)

Un seul *Clean Sheet*, 6 buts concédés en 6 matches



OUVERTURE DE LA 16E BIENNALE DE DAKAR

(PAGE 6)

Le Congolais Disundi Nzazi remporte le Grand prix du chef de l'Etat



*Walf*Quotidien N°10390
VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

Santé : Des agents contractuels décrètent une grève illimitée



Les structures sanitaires pourraient être affectées par la grève illimitée des agents contractuels

Le fonctionnement de plusieurs structures sanitaires pourrait être affecté par un mouvement de grève illimitée. Le Collectif des agents contractuels ex-Ismea a décidé de suspendre ses activités pour protester contre les retards récurrents dans le paiement des salaires. Dans une déclaration transmise, hier, le Collectif dénonce une situation devenue *«insupportable»,* regrettent ses membres. Selon eux, malgré plusieurs alertes adressées aux autorités compétentes, les retards de paiement persistent. Une situation que ces agents *«refusent désormais de subir»,* estimant ne plus pouvoir continuer à travailler dans un contexte de précarité salariale chronique.

Ils rappellent leur contribution quotidienne au fonctionnement des structures sanitaires du pays, notamment dans les zones confrontées à un déficit de personnel médical. Pour ces travailleurs, *«il est inacceptable que des agents qui participent à la continuité du service public de santé soient régulièrement confrontés à des difficultés pour percevoir leurs rémunérations»*.

Le Collectif entend ainsi maintenir son mouvement jusqu'au paiement intégral des salaires. Le Collectif des agents contractuels ex-Ismea prévient que les retards de rémunération *«ne sauraient devenir une pratique administrative habituelle»*.

Mettre fin aux renouvellements successifs de contrats

Outre les retards de salaire, ces agents contractuels ex-Ismea dénoncent également leurs conditions d'emploi. Ils interpellent le ministère de la Santé sur le respect des dispositions du Code du travail et réclament notamment la fin des renouvellements successifs de contrats, qu'ils jugent *«abusifs»*. La concrétisation de leur intégration dans la Fonction publique a été aussi soulevée par ces agents. Selon eux, c'est un engagement évoqué depuis plusieurs années, mais qui, se désole le Collectif, tarde toujours à se matérialiser.

Samba BARRY

EPHEMERIDES DU JOUR

20 novembre 2025 : Disparition de Ankiling Diabone, champion de judo



Décès à l'âge de 70 ans à l'hôpital de la Paix de Ziguinchor d'Ankiling Diabone, champion de judo. Le natif d'Oussouye avait remporté la médaille d'or des poids moyens au 6e championnat d'Afrique organisé au Caire en 1982. Un exploit qu'il avait réédité à Dakar en 1983 et à Casablanca en 1986. Médaillé d'or aux Jeux africains de Nairobi en 1987, il a participé à deux éditions des Jeux olympiques (1980 et 1988). Ankiling Diabone a été inhumé à Oussouye le 29 novembre 2025.

20 novembre 2008 : Trois communes d'arrondissement naissent à Thiès : Thies-Est, Thiès-Ouest et Thiès-Nord

Création de trois communes d'arrondissement dans la ville de Thiès : Thies-Est, Thiès-Ouest et Thiès-Nord. Les 43 premières communes d'arrondissement ont été créées en 1996 dans la région de Dakar.

20 novembre 2002 : Abdoulaye Wade est admis à l'Académie des sciences d'outre-mer

Me Abdoulaye Wade, président de la République du Sénégal, est admis comme membre à part entière de l'Académie des sciences d'outre-mer à l'unanimité des membres du jury. L'Académie des sciences d'outre-mer est une société savante créée en 1922 dont le domaine d'activité concerne principalement la géographie et l'histoire générale en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Océanie.

20 novembre 1992 : Le cycle B de l'Enam remplace le Cfpa

Le cycle B de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (Enam) remplace le Centre de formation et de perfectionnement administratif (Cfpa).

20 novembre 1972 : Le Roi Fayçal Ben Abdoul Aziz Al Saoud à Dakar pour trois jours



Arrivée à Dakar pour une visite de trois jours de Sa Majesté le Roi Fayçal Ben Abdoul Aziz Al Saoud d'Arabie saoudite. La dynastie à laquelle il appartient descend d'Abdelaziz Ben Abderrahmane Al Saoud dit Ibn Saoud (1880-1953), fondateur du royaume et qui en fut le roi de 1932 à son décès.

20 novembre 1965 : La Bibliothèque centrale de la Fac des Lettres est créée

Inauguration de la Bibliothèque centrale et des locaux de la Faculté de Lettres et Sciences humaines (Flsh) de l'Université de Dakar. Héritière de l'Institut des hautes études de Dakar (Ihed) créée en 1950, l'Université de Dakar, qui a vu le jour le 25 février 1957, a été inaugurée le 9 décembre 1959 en présence d'André Boulloche, ministre français de l'Education nationale

20 novembre 1962 : Un symposium international des femmes africaines est ouvert à Dakar

Ouverture à Dakar d'un symposium international des femmes africaines. Le 31 juillet de la même année, des femmes de tout le continent africain s'étaient réunies pour la première fois à Dar Es Salam en Tanzanie pour créer la première organisation de femmes, la Conférence des femmes africaines (Cfa) et consacrer la journée du 31 juillet «Journée de la femme africaine».

(En collaboration avec les Archives nationales)

WalfQuotidien
12, Route du Front de terre
B. P 576-Dakar
Walf Quotidien édité par le Groupe Wal Fadjri
Le groupe Wal Fadjri est une société anonyme au capital de 420 000 000 F CFA
Président Fondateur
Sidy Lamine NIASSE
Directeur de Publication
Seyni DIOP
Rédacteur en Chef
Mbagnick NGOM
Rédacteur en Chef Adjoint
Norbert Charles DIENE
88 628 99 99
12 Commercial
13 Administration
14 Rédaction
Internet:
www.walf-groupe.com
email:
walfquotidien2011@gmail.com
Impression
GRAPHIC SOLUTIONS
Distribution *Wal fadjri*

Travaux de voirie et d'assainissement : La *Cité Corossol* écrit à Diomaye

Frustrés des lenteurs administratives et des retards des travaux de voirie et d'assainissement des eaux pluviales, les habitants de la *Cité Corossol* à Rufisque ont adressé une lettre ouverte au président de la République l'invitant à réagir.

Dans cette correspondance dont une copie nous est parvenue, ces habitants expliquent : *«Notre démarche est motivée par une situation qui perdure et qui affecte directement notre cadre de vie. Elle est relative aux difficultés persistantes dans l'attribution des villas, l'exécution des travaux de voirie, notamment le pavage, et d'assainissement des eaux»*. Selon eux, la réalisation des travaux demeure marquée par des retards, des interruptions et des insuffisances dans le suivi des engagements pris par la Sn Hlm et d'autres parties prenantes.

Aujourd'hui, ils pointent une *«absence de visibilité suffisante sur le calendrier réel d'achèvement des travaux»*. Ce qui n'est pas sans conséquence avec l'aggravation des inondations, l'inaccessibilité de certaines ruelles de la cité et une insécurité quasi permanente.

Théodore SEMEDO

MESURE

MISE EN ŒUVRE DE LA LFR PAR DECRET

La contre-attaque de Diomaye

Le président de la République a mis en œuvre par décret la loi de finances rectificative. En procédant ainsi, Bassirou Diomaye Faye porte la réplique à l'Assemblée nationale.

Le chef de l'Etat vient de mettre un terme à la polémique liée au rejet de la loi de finances rectificative (Lfr) 2026. Une contre-attaque de Bassirou Diomaye Faye à la décision de la majorité à l'Assemblée nationale qui décante le blocage institutionnel que vit depuis quelques semaines le Sénégal. *«Le président de la République, gardien de la Constitution et garant du fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat, a décidé de la mise en vigueur du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026 à travers le décret n° 2026 - 2416 du 19 novembre 2026»*, lit-on dans un communiqué rendu, hier, public par la présidence de la République. Cette mesure est saluée par plusieurs personnalités de l'opposition comme du pouvoir. L'ancien parlementaire Théodore Chérif Monteil estime qu'il a fait recours aux «prérogatives ou mécanismes» que lui confère la constitution et la loi organique relative aux lois de finances. Selon lui, le décret est légal d'autant que l'article 57 de ladite loi organique *«autorise la mise en vigueur par décret de toute loi de finances non adoptée dans un délai de 60 jours, sans distinction entre loi de finances initiale (Lfi) et loi de finances rectificative (Lfr)»*.

Directeur de cabinet adjoint à la présidence de la République, le professeur de droit public Meïssa Diakhaté soutient que l'article 68 de la Constitution autorise le chef de l'Etat à suivre cette procédure. Selon lui, les dispositions dudit article ne concernent pas uniquement la loi de finances initiale, mais également les lois de finances rectificatives. A en croire cet enseignant-chercheur, par ailleurs agrégé en droit public, le président de la République dispose de prérogatives constitutionnelles lui permettant de surmonter une éventuelle crise institutionnelle.

L'article 68 de la constitution, l'arme de Diomaye

Membre de la cellule juridique de *Kiiraay*, Dr Abdou Aziz Mbodj soutient que la même procédure sera reconduite pour mettre en œuvre la loi de finance initiale après 60 jours de son rejet. Selon lui, l'article 68 de notre Constitution stipule que l'Assemblée nationale dispose de 60 jours au plus pour voter définitivement les projets de lois de finances. *«Et le constituant a prévu une issue : si le projet n'est pas voté définitivement à l'expiration de ce délai, il est mis en vigueur par décret, compte tenu des amendements votés par l'Assemblée nationale et acceptés par le président de la République. C'est une garantie constitutionnelle de continuité de l'Etat, et non une faculté laissée à la convenance des majorités politiques»*, explique Abdou Aziz Mbodj, enseignant-chercheur en droit public.



Le président de la République a usé de ses prérogatives constitutionnelles pour faire passer la Lfr

Quant au député non inscrit Thierno Alassane Sall, il accuse Ousmane Sonko de *«parachèvement de sa vengeance»* à travers une majorité parlementaire. En sommant le gouvernement d'engager sa responsabilité, dit-il, le leader de Pastef ne cherche pas seulement à faire chuter Diomaye. *«Il dit cyniquement aux Sénégalais : vous n'avez pas encore assez souffert. Pendant que notre jeunesse se noie dans l'Atlantique et que le désespoir gagne le pays, le sommet de l'Etat regarde ailleurs. Sans dignité ni empathie, Sonko et Diomaye sacrifient le Sénégal sur l'autel d'une rivalité née dès le premier jour de leur pouvoir. Le naufrage est total»*, déplore Thierno Alassane Sall.

Salif KA

REACTIONS ...

BABACAR GAYE, ANCIEN DEPUTE
«Les cinq erreurs du député Amadou Bâ»

«L'analyse du député Amadou Ba repose sur une interprétation restreinte de la Constitution et erronée de la LOLF.

1. Amadou Ba ignore l'article 5 de la Loi organique 2020-07 du 26 février sur les lois de finances, qui distingue trois catégories de lois de finances, dont les lois rectificatives :
   - La Loi de finances de l'année
   - Les lois de finances rectificatives
   - La loi de règlement
2. L'article 68 de la Constitution prévoit la mise en vigueur par décret des projets de lois de finances non définitivement votés, à l'expiration des délais de soixante jours. La loi n'est pas votée (c'est-à-dire adoptée dans l'esprit de la loi) et les délais de 60 jours ont expiré le 18 novembre.
3. Amadou Ba fait dans l'amalgame car la prérogative présidentielle de mettre en œuvre l'article 68 est juridiquement distincte de l'engagement de la responsabilité du Gouvernement prévu à l'article 86, qui incombe au Premier ministre.
4. Et pour clore le débat sur la portée du rejet parlementaire et qui, selon le député de Pastef, ferait obstacle à l'application de l'article 68, il suffit d'interroger l'esprit de la loi et les décisions jurisprudentielles afférentes au principe de la loi votée. En effet, dans le même alinéa 5 de l'article 68, le constituant évoque «des amendements votés par l'Assemblée nationale et acceptés par le président de la République». Comment peut-on accepter un amendement rejeté ? En outre, par Décision n° 2006-535 DC, le juge constitutionnel français rappelle que la notion de «loi votée» suppose un texte définitivement adopté par le Parlement et transmis pour promulgation, et qu'un texte rejeté par l'Assemblée n'a aucune qualification de «loi votée».
5. La référence à l'article 52 sur les pouvoirs constitutionnels du président de la République, est sans objet dans ce débat. Le moment venu, on avisera».

OUSMANE D. D. FAYE, ECONOMISTE-PLANIFICATEUR:
«Le Sénégal dispose de plusieurs mécanismes juridiques et constitutionnels pour éviter une paralysie budgétaire»

«(…) Ainsi, le Sénégal dispose de plusieurs mécanismes juridiques et constitutionnels pour éviter une paralysie budgétaire. La mise en vigueur du budget par décret, la reconduction des services votés et les décrets d'avance constituent des instruments de sauvegarde de la continuité de l'Etat. L'engagement de responsabilité du Gouvernement et la dissolution de l'Assemblée nationale relèvent, quant à eux, d'arbitrages politiques susceptibles de modifier profondément les rapports entre les institutions.

Toutefois, ces mécanismes exceptionnels ne doivent pas être considérés comme des substituts permanents au dialogue parlementaire. Le budget demeure l'instrument fondamental de mise en œuvre des politiques publiques et l'expression financière des priorités nationales. En définitive, le véritable enjeu dépasse le simple rejet d'un projet de loi de finances. Il s'agit de préserver l'équilibre des institutions, de garantir la continuité de l'Etat et de faire prévaloir l'intérêt général sur les antagonismes politiques. L'Exécutif comme le Parlement ont une responsabilité historique : éviter que leurs divergences ne deviennent un obstacle au fonctionnement de la Nation. Un pays peut traverser une crise politique, mais il ne peut se permettre une paralysie durable de son Etat. La République doit rester debout, quelles que soient les circonstances».

MOUSSA TINE
«L'article 68 de la Constitution ne fait pas de distinction entre loi de finances initiale et loi de finances rectificative»

«À la vérité, l'article 68 de la Constitution ne fait pas de distinction entre loi de finances initiale et loi de finances rectificative. Il faut d'ailleurs faire remarquer que l'expression loi de finances de l'année ne fait aucune distinction comme le soulignait déjà il y'a quelques jours, comme par prémonition, ce cher professeur des universités. En droit, «il est interdit de distinguer là où la loi ne distingue pas». L'on peut, peut-être, épiloguer sur la question de savoir s'il y'a assimilation entre loi qui n'est pas définitivement votée et loi rejetée.

*Walf*Quotidien N°10390
VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

POSITION | DECRET PORTANT MISE EN VIGUEUR DE LA LFR 2026

Le Pouvoir démontre sa légalité

Face au rejet de la Lfr 2026 et de la Lfi par la majorité parlementaire, le président de la République a pris ses responsabilités par un décret. Pour le gouvernement, la légalité du décret ne fait aucun doute.



L'Assemblée nationale a rejeté la Lfr

Par le décret n° 2026-2416 du 19 novembre 2026, le président de la République a mis en vigueur le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026. Dans une note explicative, le pouvoir qui trouve que le président reste le «maître du jeu» n'a pas manqué de préciser que cette décision se fonde sur la Constitution. Ce mécanisme, selon lui, ne doit pas être confondu avec l'engagement de la responsabilité du Gouvernement prévu à l'article 86. *«Il s'agit de deux voies distinctes. La mise en vigueur par décret n'exige qu'une seule condition, l'absence de vote définitif dans le délai. Il s'applique également à la loi de finances rectificative»,* lit-on dans un communiqué. Arguments à l'appui, il estime que la Constitution consacre, dès le Préambule, «la séparation et l'équilibre des pouvoirs». «L'Assemblée nationale a exercé sa prérogative en examinant le projet, puis en le rejetant le 3 novembre 2026. Le président de la République en a pris acte. Mais il est aussi «le gardien de la Constitution» et «le garant du fonctionnement régulier des institutions» (article 42). Il a donc, à ce titre, exercé le pouvoir que la Constitution lui confère», explique le document.

Le budget assure la couverture des charges de fonctionnement de l'Etat, la réalisation des projets et programmes publics ainsi que l'exécution de ses engagements financiers internationaux. C'est pourquoi, «la Constitution donne à l'Assemblée nationale soixante jours au plus pour voter les projets de lois de finances (article 68, alinéa 3). Si le projet «n'est pas voté définitivement» à l'expiration de ce délai, «il est mis en vigueur par décret» (article 68, alinéa 5)». Rappelant que, «Déposé le 18 septembre 2026, le projet n'avait pas été voté au 17 novembre 2026. Le décret a été signé après cette date, dans le strict respect du délai prescrit». Pris sur le fondement d'une disposition expresse de la Constitution et contresigné par le Premier ministre, le texte précise que «le décret ne saurait donc être tenu pour inexistant». En vertu de la Constitution, poursuit-il, «le président de la République dispose toujours des moyens de surmonter tout blocage institutionnel, afin de garantir la continuité de l'Etat et, en particulier, la continuité budgétaire, sans laquelle ni les institutions ni les services publics ne peuvent fonctionner régulièrement. En tout état de cause, estime notre source, «le président de la République reste le maître du jeu».

Magib GAYE

POSITION | MISE EN VIGUEUR DU PROJET DE LFR POUR L'ANNEE 2026 PAR DECRET

Pastef juge la mesure illégale



On s'achemine vers un bras de fer judiciaire. Le parti Pastef conteste le décret qui met en vigueur le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026. *«Le décret n'est même pas illégal, mais inexistant. L'art 52 ne permet que des mesures législatives qui deviennent caduques, si après 15 jours, l'Assemblée les rejettent. Le président de la République se trompe lourdement»*, affirme le député Amadou Ba. Les partisans du gouvernement se basent sur l'article 68 de la constitution pour expliquer le bien-fondé du décret présidentiel. Mais pour le député, cet article dispose clairement que l'Assemblée nationale vote les projets de loi de finances dans les conditions prévues par la Loi organique relative aux lois de finances. Selon lui, il ne fait aucune référence, dans toute la Section, du vote de la Loi de finances rectificative ou de sa mise en vigueur par décret, et encore moins de la Loi de règlement qui a sa propre Section. En outre, citant l'Art 52 de la constitution, il affirme que l'Assemblée ne peut être dissoute. Elle se réunit de plein droit. Toutes les mesures, actes, décisions du président de la République, de nature législative, deviennent «caduques», si l'Assemblée nationale ne les ratifie pas après 15 jours.

«Le décret est hors de portée de la juridiction administrative»

Mais cette volonté de saisir la justice n'impressionne pas le camp présidentiel. Ministre conseiller, Aldiouma Sow affirme que ceux dont toutes les propositions de lois ont été annulées par le Conseil constitutionnel sont mal placés pour nous dire ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. *«Surtout que le décret par lequel le président de la République a mis en œuvre la LFR est un acte de Gouvernement dont la légalité est indiscutable, hors de portée de la juridiction administrative»*, dit-il. Puis il ajoute : *«Et même dans le cas où l'acte est ramené à un statut de mesure réglementaire de portée générale, le seul motif de garant du fonctionnement régulier des institutions lui suffit comme fondement juridique irréfutable. Bien plus, ils n'ont ni la qualité, ni l'intérêt à agir»*.

Charles Gaïky DIENE

ME TALL, DEPUTE PASTEF «Grave»!



«La mise en vigueur par décret de la LFR 2026, expressément rejetée par l'Assemblée nationale, constitue une violation grave de la Constitution. Un rejet parlementaire est une décision, pas une absence de décision. Le pouvoir réglementaire ne saurait effacer, par un décret, un vote de rejet de la représentation nationale. La Constitution n'est pas une variable d'ajustement du pouvoir exécutif».

LANCEMENT OFFICIEL || FOIRE INTERNATIONALE DE DAKAR (FIDAK)

Plus de 200 000 visiteurs attendus pour cette 34ème édition

La 34e édition de la Foire internationale de Dakar (Fidak) se tiendra du 10 au 31 décembre 2026 au Centre international du commerce extérieur du Sénégal (Cices). Pour cette édition, placée sous le signe de la «Digitalisation et de l'innovation au service de la transformation économique», plus de 200 000 visiteurs et près de 2 000 exposants sont attendus. La République algérienne démocratique et populaire sera le pays invité d'honneur.



Les responsables de la Fidak, affirment que la 34e édition se ra symbolisée par la participation de 15 pays

Le Centre international du commerce extérieur du Sénégal (Cices) a officiellement lancé les préparatifs de la 34e édition de la Foire internationale de Dakar (Fidak), prévue du 10 au 31 décembre 2026. Pour ce rendez-vous économique majeur, la participation de 30 pays, dont 15 pays participants officiels, 380 exposants directs et 1 725 exposants indirects sont attendus. Lors de la cérémonie de lancement officiel, le directeur général du Cices, Samba Guèye, a souligné la portée économique et stratégique de cette manifestation, devenue, au fil des années, un rendez-vous incontournable des acteurs du commerce et de l'industrie en Afrique de l'Ouest. «*Nous sommes réunis aujourd'hui en ce lieu emblématique du Cices pour écrire ensemble la première page de la 34e édition de la Foire internationale de Dakar, qui fera battre le cœur économique de notre capitale et de l'Afrique de l'Ouest*», a-t-il déclaré.

Cette édition sera marquée par la présence de la République algérienne démocratique et populaire en qualité de pays invité d'honneur. Pour Samba Guèye, ce choix traduit la solidité des relations entre Dakar et Alger. Il témoigne, selon lui, des liens historiques d'amitié et de fraternité entre les deux peuples, ainsi que l'excellence de leurs relations diplomatiques et économiques. «*Plus qu'une simple exposition commerciale, la Foire internationale de Dakar est le pôle de notre économie sous-régionale, une plateforme stratégique où se dessinent les investissements et les partenariats de demain*», a soutenu le directeur général du Cices. Pour cette 34e édition, les organisateurs ont retenu le thème : «*Digitalisation et innovation au service de la transformation économique*». Un choix qui, selon Samba Guèye, répond aux mutations profondes de l'économie mondiale et à la place désormais incontournable du numérique dans les processus de production, de commercialisation et de création de richesses. Dans cette dynamique, un forum scientifique de haut niveau est prévu les 15, 16 et 17 décembre 2026.

Cette rencontre devra permettre aux participants de réfléchir aux enjeux de la transformation numérique et aux perspectives qu'elle offre aux économies africaines. Les discussions porteront notamment sur la modernisation du tissu industriel et commercial, le renforcement de la compétitivité des entreprises, avec une attention particulière accordée aux Petites et moyennes entreprises et industries (PME-PMI), la création de valeur ajoutée locale et la promotion d'emplois décents pour les jeunes. Selon Samba Guèye, près de 8 000 mètres carrés de surface d'exposition ont déjà été réservés, avec des exposants provenant de 21 pays. Les chiffres devraient encore évoluer à mesure que se rapprochera la date d'ouverture de la manifestation.

Samba BARRY

RECONNAISSANCE ||

UNE SEMAINE APRES LES JOJ

Le Cojoj décerne son satisfécit aux Sénégalais

Après la belle réussite des Jeux olympiques de la jeunesse, l'événement qui s'est tenu pour la première fois sur le sol africain à Dakar, les responsables du Comité d'organisation des jeux olympiques de la jeunesse (Cojoj) Dakar 2026, ont sorti un communiqué pour saluer le comportement des Sénégalais qui ont eux aussi joué leur partition pour la réussite de ces Jeux. «*Quand les Jeux Olympiques de la Jeunesse nous ont été confiés, beaucoup doutaient : «C'est trop grand pour nous.» Vous avez répondu, avec la manière : dans les stades, en famille, sous le soleil, applaudissant les Sénégalais comme les athlètes du monde entier ; dans la rue, en guidant les touristes et les volontaires et en partageant votre* thiéboudienne. *Vous avez montré que chez nous, l'étranger est un invité, et que l'invité est sacré : c'est la Teranga*», fait savoir le document parvenu à *Walf-Quotidien*. Et de poursuivre : «*Ces Jeux, ce n'était pas le Cojoj, ni Diagna Ndiaye. C'était vous. Merci pour votre patience et votre résilience face aux routes fermées, aux embouteillages et aux contrôles. Vous avez tout accepté, tout supporté pour quelque chose de plus grand que vous : c'est cela, la grandeur. Merci, Sénégal, d'avoir été à la hauteur de vos rêves. Ce que nous avons fait ensemble, nous saurons le refaire, encore et encore. Pour nos enfants et pour notre pays*».

M. GACKO

EDUCATION ||

DELOCALISATION DU LYCEE THIERNO SEYDOU NOUROU TALL

Les enseignants posent leurs doléances

Les pensionnaires, enseignants et personnels administratifs du Lycée Thierno Seydou Nourou Tall vivent le martyr. Le 07 novembre dernier, vers 21 heures de grosses pierres sont tombées à la suite de l'effondrement partiel du bâtiment B. Face à cette situation, l'administration a sorti une note pour fermer définitivement le lycée. Tel est le sombre constat établi, hier, par les enseignants au cours d'une visite guidée suivie d'un point de presse. Pour le collectif des enseignants, le lycée Thierno Seydou Nourou Tall n'est pas à rénover mais à reconstruire. «*Nous avons des bâtiments qui sont vieux, qui menacent ruine et des bâtiments mal placés. Ces bâtiments ne répondent plus aux besoins du lycée. On a besoin d'un lycée où il y aura de l'espace où les élèves vont évoluer quand ils n'auront pas cours. Il faut une autre configuration pour que ce lycée puisse fonctionner convenablement*», explique Jean Philippe Sarr le porte-parole du collectif. Il demande aux autorités de reprendre en main cet établissement pour une résolution pérenne.

Par rapport à leur relogement à l'école Bibi Ndiaye, les enseignants ont exposé des griefs. «*On nous a demandé d'aller sur un autre site : le complexe El Hadj Bibi Ndiaye à Dakar Plateau. Nous ne sommes pas dans la confrontation. Nous ne rejetons pas l'école Bibi Ndiaye parce qu'on a mis au centre de nos préoccupations l'intérêt des enfants. Nous acceptons mais il faut que les conditions matérielles, sociales et pédagogiques soient réunies*», explique le porte-parole du collectif. «*On nous a octroyé 24 salles de classe alors que le lycée compte 34 salles pédagogiques. Pour pallier le gap on nous propose de laisser nos 9 classes scientifiques logées au Lycée de Grand Dakar de les laisser sur place en faisant la navette entre Bibi Ndiaye et Grand Dakar. Nous exigeons une meilleure prise en charge*», déplorent les enseignants qui réclament qu'un seul site pour poursuivre les enseignements.

Construit en 1966, le lycée Thierno Seydou Nourou Tall était l'établissement d'application de l'école normale. Il fait partie des meilleurs lycées de l'académie de Dakar. Pour l'examen du Baccalauréat, le taux de réussite est de 97 % alors que le Bfem est de 98 %.

Magib GAYE

WalfQuotidien N°10390
VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

CREATION | OUVERTURE DE LA 16EME EDITION DE LA BIENNALE DE DAKAR

De la nécessité de créer un marché de l'art africain

A côté de l'Union économique, l'Afrique doit œuvrer à la création d'un marché de l'art, de l'avis du Président Bassirou Diomaye Faye qui présidait, hier, l'ouverture de la 16ème édition de la Biennale de Dak'art.

«*Il est temps de faire circuler aussi nos œuvres d'art, nos artistes et nos idées, et d'unir nos imaginaires*», a indiqué, hier à Dakar, le président de la République. Bassirou Diomaye Faye s'exprimait lors de la cérémonie d'ouverture de la 16e édition de la Biennale de l'art africain contemporain de Dakar. «*Nous devons réduire l'écart insoutenable qui nous sépare du marché mondial de l'art, dans lequel l'Afrique capte moins de 1 %*», a expliqué le chef de l'Etat pour qui ce chiffre n'est pas en soi «*une fatalité*. «*Il est la mesure de l'espace qui s'ouvre devant nous* », a-t-il encore souligné en suggérant de s'appuyer sur la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) pour faciliter les échanges d'œuvres et accompagner la mobilité des créateurs.

Pour le Président Bassirou Diomaye Faye, (anti fragilité) arts de la réparation et stratégies du contrecoup sonne comme une réponse à ce que «*le système-monde a voulu assigner comme destin à l'Afrique*». «*Fragilité économique, climatique, démocratique, l'Afrique ne veut plus se plaindre de ses «retards» mais prendre conscience de ses forces*», soutient-il. En écho, Abdoulaye Diop, le président du comité d'orientation de la Biennale, d'expliquer qu'à travers la Biennale, l'idée est de faire de Dakar un lieu depuis lequel l'Afrique et ses diasporas élaborent leurs propres propositions et les mettent en dialogue avec le monde. La 16ème édition de la Biennale de Dakar va accompagner le quotidien des férus d'art jusqu'au 19 décembre prochain. Sur les 76 propositions artistiques, 54 œuvres ont été retenues pour l'exposition internationale et 22 pour la section design.



La 16eme édition de la Biennale de Dakar a été lancée, hier, à Daka

Ndèye Maguette SEYE

CREANCES | PRESCRIPTION, DECES, ABSENCE D'HERITIERS, PROCEDURES…

L'Etat peine à recouvrer 1 000 milliards Fcfa

Les débiteurs disparus, les procédures de recouvrement de créances ne facilitent pas la tâche à la récupération de dus. C'est ce que fait comprendre le Directeur général de la Société nationale de recouvrement en marge d'un séminaire avec le ministère de l'Economie et celui de la Justice. Il estime le niveau de créance non recouvré au Sénégal de 1 000 milliards de francs Cfa.

Mille milliards de francs Cfa de créances à recouvrer! La mission n'est pas de tout repos. Du moins, pour Papa Ibrahima Senghor, directeur général de la Société nationale de recouvrement (Snr). Il s'exprimait, hier à Dakar, en marge d'un séminaire d'échanges et de partage avec le ministère de l'Economie et celui de la Justice autour des contraintes du recouvrement. «*Si on doit rester trois ans pour recouvrer les créances, c'est toujours une perte pour l'Etat. C'est un franc pour construire un hôpital, une route. Cela impacte négativement sur les finances publiques*», regrette M. Senghor. Il ajoute qu'il y a des pertes à cause du non-respect des délais. «*S'il n'y a aucune action qui est menée au bout de dix ans, cela tombe sous le coup de la prescription. Devant le tribunal, quand le débiteur mentionne ce fait, la justice est obligée de se prononcer sur la prescription. On peut perdre la créance*», explique M. Senghor. Dans la gestion de la procédure de recouvrement, le directeur général de la Snr estime que la mise en demeure prend souvent du temps. «*On peut rester sept ans sur un dossier avant de voir le bout du tunnel. Ce sont des pertes pour l'Etat et pour l'assainissement des finances publiques*», déplore-t-il. Pour lui, il existe des créances vieilles de plus de 30 ans, donc causant un problème pour retrouver le débiteur, pour avoir des garanties sur les crédits. «*D'autres créanciers ne sont plus de ce monde et il est difficile de retrouver les héritiers*», confie Papa Ibrahima Senghor.

Interroger les pratiques

Ibrahima Senghor invite à interroger les pratiques locales, à identifier les insuffisances et apporter des réponses concrètes aux contraintes qui ralentissent le traitement des dossiers. «*L'accès à certaines informations, le suivi des procédures collectives, la transmission des actes, la gestion des recours et l'exécution de décisions de justice peuvent parfois constituer des obstacles au recouvrement*», soutient M. Senghor. Samba Kane, directeur de cabinet du ministre de la Justice souligne qu'une créance publique non recouvrée est un manque pour le pays.

Emile DASYLVA

Nzazi remporte le Grand prix du chef de l'Etat

A la Biennale de Dakar, la République démocratique du Congo n'est pas qu'un simple invité d'honneur. Son ressortissant Beau Disundi Nzazi a marqué la 16éme édition en remportant le Grand prix du chef de l'Etat avec son œuvre qui examine les intersections entre histoire, économie, circulation des biens et effets culturels de la mondialisation. Son travail s'intéresse également à la morue comme objet symbolique des échanges commerciaux, des héritages coloniaux et des processus d'acculturation. Nzazi est suivi de près par Miriam Hillawi Abraham qui obtient le prix révélation. Designer pluridisciplinaire originaire d'Addis Abeba en Ethiopie et forte d'une formation en architecture, elle axe son travail sur la préservation expérimentale et la perpétuation du patrimoine matériel et des savoirs immatériels du continent africain. Quant à Nù Barreto de la Guinée Bissau, il a décroché le prix spécial Uemoa grâce à son travail qui développe une pratique pluridisciplinaire et politiquement engagée qui traverse dessin, peinture, collage, photographie, vidéo et installation. Son langage visuel souvent construit autour du noir, du rouge, de silhouettes humaines et de signes graphiques aborde violences sociales, inégalités, mémoire collective et responsabilités politiques. Tandis que Vanessa Amoah Opoku et Joy Weinberger ont été récompensés avec le prix Cedeao grâce à une pratique collaborative à la croisée de l'image numérique, de l'installation et du textile. Dans leur projet commun, ces deux artistes sont partis de l'histoire familiale ghanéenne d'Opuku pour combiner scans 3D en nuages de points, archives sonores, photographies familiales, structures sculpturales et tissages. La marche des lauréats se ferme sur Feu Pape Mamadou Samb dit «Papisto boy» qui a raflé le prix du maire de la Ville de Dakar en développant une écriture picturale singulière, mêlant mémoire et chronique contemporaine sur les murs de Dakar. Des compositions qui célèbrent saints, musiciens, figures politiques, intellectuels et personnages légendaires.

Ndèye Maguette SEYE

Cyan Magenta Jaune Noir

SECURITE | TERRORISME, TRAFICS, INSTABILITE… EN AFRIQUE DE L'OUEST

Diomaye Faye prône une riposte régionale concertée

Face à la persistance du terrorisme, à l'essor des trafics illicites et à la multiplication des foyers d'instabilité en Afrique de l'Ouest, le Président Bassirou Diomaye Faye, appelle à une mobilisation collective des Etats de la sous-région. Il a lancé ce message, hier, au camp Dial Diop de Dakar, à l'occasion de la Journée des Forces armées.

L'Afrique de l'Ouest fait face à un environnement sécuritaire de plus en plus complexe. Terrorisme, extrémisme violent, trafics illicites, criminalité transnationale organisée et instabilité politique constituent autant de menaces qui pèsent sur les Etats et les populations. Hier, au camp Dial Diop de Dakar, à l'occasion de la Journée des Forces armées, le Président Bassirou Diomaye Faye a dressé un tableau préoccupant de la situation sécuritaire régionale marquée par la remise en cause de l'ordre multilatéral et l'affaiblissement des mécanismes de solidarité entre Etats. A ces menaces s'ajoutent les conséquences des dérèglements climatiques, les tensions autour des ressources naturelles, les vulnérabilités économiques et sociales ainsi que les nouveaux risques dans les domaines cybernétique et informationnel. Une situation dont profitent, selon le chef de l'Etat, les groupes armés et les réseaux criminels, qui exploitent la mobilité transfrontalière, la fragilité de certains territoires et les insuffisances de coordination entre les dispositifs nationaux. Face à cette réalité, le Président Faye estime que l'heure est à la mobilisation des capacités régionales. «*Il faut un renforcement des dispositifs d'anticipation, une meilleure connaissance des menaces et l'opérationnalisation des mécanismes de réponse*», lance-t-il. Pour lui, aucune stratégie nationale ne saurait, à elle seule, apporter une réponse durable à des phénomènes qui dépassent les frontières.

Hommage aux *Jambaars*

Le Sénégal entend, dit-il, «*poursuivre son engagement en faveur de la sécurité collective, dans le prolongement de sa tradition de solidarité africaine*». Au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), signale-t-il, cet engagement s'est notamment matérialisé par une participation active aux initiatives de prévention et de gestion des conflits. «*Les militaires sénégalais ont ainsi pris part à plusieurs opérations aux côtés de leurs frères d'armes de la sous-région, contribuant aux efforts de sécurisation et de consolidation de la paix*», déclare Bassirou Diomaye Faye.

Samba BARRY



Le chef de l'Etat Bassirou Diomaye Faye s'est adressé, hier à Dakar, aux Forces de défense et de sécurité

Sonko et Diomaye, au-delà des divergences, s'assoient côte à côte

C'était, hier, la photo du jour. Au camp Dial Diop de Dakar, Ousmane Sonko et Bassirou Diomaye Faye, deux «*frères*» de Pastef, dans l'opposition à l'époque, assis, le 19 novembre 2026, l'un à côté de l'autre. Alors que depuis plusieurs mois, les deux hommes, incarnant les plus hautes institutions du Sénégal, sont divisés par le «système» politique, les voilà réunis, sous un même chapiteau, pour un même événement et pour la République. Entre posture républicaine, impératif institutionnel et réalités des rapports de force politiques, cette proximité temporaire ne signifie pas nécessairement que les divergences sont dissipées. Elle rappelle toutefois que les responsabilités de l'Etat imposent parfois de dépasser les querelles politiques et les rivalités.

S. BARRY & B. MBALLO

Ziguinchor était aussi dans le tempo

La région de Ziguinchor a célébré, hier, avec ferveur la Journée des Forces armées, dans une atmosphère empreinte de civisme, de patriotisme et de communion républicaine. La cérémonie présidée par le gouverneur Mor Talla Tine, a été marquée par une importante représentation des différentes composantes des Forces de défense et de sécurité (Fds). L'édile a rendu un vibrant hommage aux militaires tombés au service de la nation, saluant leur engagement et leur sacrifice pour la défense de la patrie. Revenant sur le thème de cette édition, il a souligné que les enjeux sécuritaires actuels ne peuvent plus être appréhendés à la seule échelle nationale. Selon lui, les menaces auxquelles les Etats sont confrontés nécessitent une approche concertée et une coopération renforcée entre les pays de la sous-région. «*Les défis sécuritaires auxquels nos Etats sont confrontés dépassent leurs frontières. Le terrorisme, l'extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée, la piraterie maritime, les migrations irrégulières ainsi que les conséquences sécuritaires des changements climatiques constituent autant de défis qui appellent des réponses concertées*», a-t-il déclaré. Le chef de l'exécutif régional a également mis en exergue les progrès enregistrés dans le domaine de la diplomatie militaire et de la coopération opérationnelle avec les pays voisins, particulièrement la Gambie et la Guinée-Bissau. Autre moment fort de cette journée : l'hommage rendu à l'équipe régionale de lutte olympique, qui s'est particulièrement illustrée lors des Jeux olympiques de la jeunesse Dakar 2026, avec un palmarès de 17 distinctions honorifiques. Conduite par Yankhoba Sagna, secrétaire général de la Ligue régionale de lutte, et encadrée par Isabelle Sambou, figure emblématique de la discipline et neuf fois médaillée d'Afrique, la délégation a été chaleureusement félicitée pour ses performances. Une attention particulière a été accordée aux médaillées d'or Elisabeth Diatta et Ndèye Khady Anna Diatta, dont les résultats constituent une véritable source de fierté pour la région.

Amady Khalilou DIEME
(Correspondance)

ETUDE DE MAITRE MAMADOU NDIAYE-NOTAIRE
RUE DES ECOLES- BP N°197- KAOLACK (SENEGAL)
CESSION D'OFFICINE DE PHARMACIE

Aux termes d'un acte portant procès-verbal de partage de l'actif successoral de feu Docteur Dame Mboup SECK, pharmacien, en date du 30 Juillet 2016, enregistré au bureau de recouvrement Dakar-Plateau, bordereau numéro 117 du 24 Septembre 2018, volume 5, folio 46, case 4117, homologué suivant jugement civil sous requête numéro 555/2018 du Tribunal d'Instance de Rufisque en date du 19 Juillet 2018, déposé au rang des minutes de Maître Mamadou NDIA YE, Notaire à Kaolack, le 19 Novembre 2026, il a été attribué à Monsieur Mamadou SECK, héritier du défunt, entre autres biens, le fonds de commerce exploité sous la forme d'une officine de pharmacie connu sous l'enseigne de **«PHARMACIE DU SALOUM»** sis à Kaolack, Quartier Léona avenue John F KENNEDY, anciennement exploité par le défunt.

Ledit fonds de commerce a été évalué à la somme de CINQUANTE MILLIONS (50 000 000) DE FRANCS CFA.

Les oppositions s'il y lieu devront être faites sous peines de forclusion dans le délai de trente (30) jours à compter de la présente publication légale au siège du fonds vendu et en tant que de besoin à l'Etude de Maître Mamadou NDIAYE.

Pour extrait et mention
Me Mamadou NDIAYE, Notaire

*Walf*Quotidien N°10390
VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

MOTS FLECHES N°3970

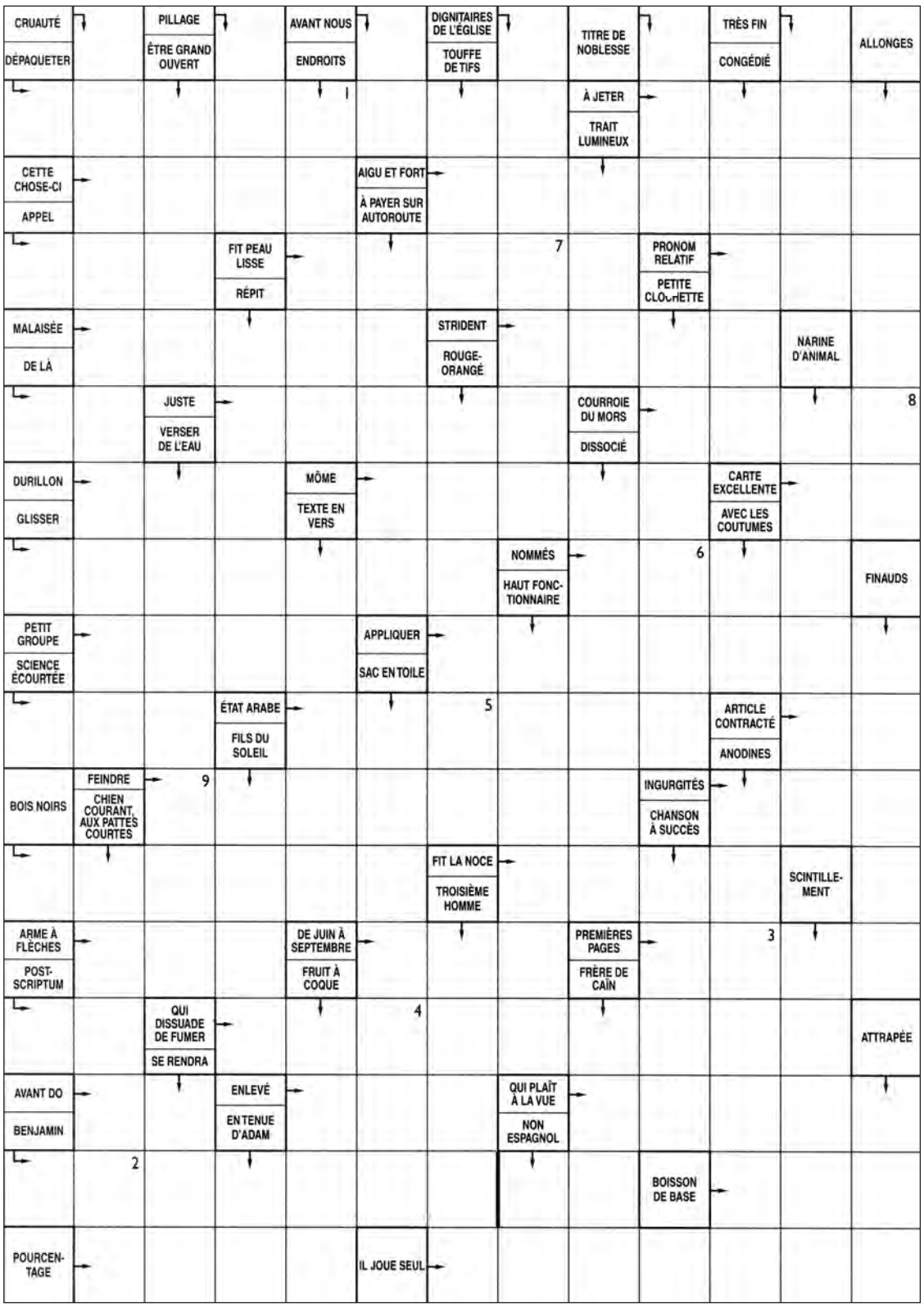

SOLUTION-FLECHES N°3969

■	I	■	O	■	M	■	G	■	A	■	N	■
I	N	I	N	T	E	R	R	O	M	P	U	S
■	D	O	U	A	N	I	E	R	■	A	L	U
J	E	T	■	S	A	P	E	■	P	E	L	E
■	C	A	S	■	C	O	R	O	L	L	E	■
C	I	■	E	T	E	S	■	V	A	L	S	E
■	S	A	L	I	■	T	E	N	I	A	■	N
M	E	R	■	G	R	E	V	I	N	■	L	U
■	■	E	C	R	A	S	A	■	T	R	A	M
M	A	N	U	E	L	■	P	R	I	E	■	E
■	F	E	R	■	E	T	O	U	F	F	E	R
I	F	■	E	C	R	I	R	E	■	A	X	E
■	R	U	S	H	■	G	A	R	N	I	T	■
N	O	S	■	E	M	E	T	■	E	T	A	L
■	N	A	R	R	A	■	I	L	E	■	S	I
U	T	■	H	I	N	D	O	U	■	K	I	T
■	E	M	U	■	T	O	N	I	F	I	E	R
T	R	E	M	P	E	S	■	T	I	R	E	E

SODOKU FACILES N° 3873

1				7				6
	2		1		5		8	
		5		2		7		
			6				1	
4		3				9		8
	7				9			
		9				8		
	1		4		8		7	
2				5				3

RESULTATS N° 3872

8	6	5	4	7	9	1	3	2
4	3	7	6	1	2	9	8	5
2	9	1	5	3	8	7	6	4
7	5	9	3	6	1	4	2	8
6	4	2	9	8	5	3	7	1
3	1	8	2	4	7	5	9	6
9	2	3	1	5	6	8	4	7
5	8	4	7	2	3	6	1	9
1	7	6	8	9	4	2	5	3

HEURES DE PRIERES



FADIAR
06H 00
SOUBA
06H 15
TISBAR
14H 15
TAKUSSAAN
16H 45
TIMIS
18H 45
GUEW
19H 45

1448 - HEGIRE

CONACO

PROBLEME N° 8794

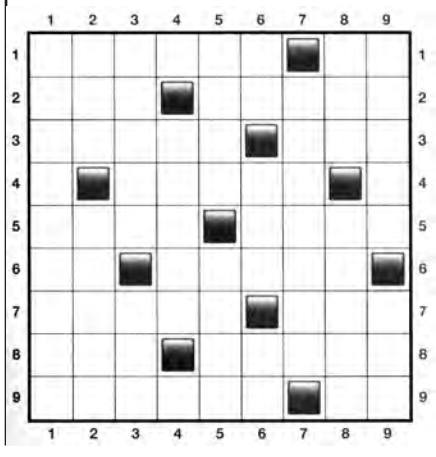

SOLUTION N° 8793

P	O	R	T	R	A	I	T	R	O	B	O	T		
E	P	I	■	A	S	T	I	■	M	U	L	E		
N	A	V	A	L	■	A	C	T	E	■	A	N		
T	■	E	M	A	I	L	■	O	T	A	■	U		
E	N	■	E	S	S	I	E	U	■	N	U	E		
S	O	I	R	■	S	E	N	T	I	E	R	■		
■	B	O	S	S	U	■	F	E	R	■	N	O		
N	E	T	■	T	E	T	U	■	E	T	E	S		
B	L	A	M	E	■	A	I	R	S	■	S	E		

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT
1 Prédateur américain. Au pied de la lettre. **2** On la rend au dernier moment. Il n'yen a pas sans feu. **3** Fis briller. Article pluriel. **4** Saper lentement. **5** Fête, en hiver. Expressions idéales du beau. **6** Pronom familier. Faire un compliment. **7** Te dépêches (Te). Roche très dure. **8** Le temps des baignades. Plante grimpante de la jungle. **9** Discours ennuyeux. Pour associer deux mots.

VERTICALEMENT
1 Plantes bulbeuses. **2** Mieux qu'un copain. Coton pour les soins. **3** Bourgeon rudimentaire. Entre bis et quater. **4** Frotté d'un condiment. **5** Dans le but. Capitale de la Norvège. **6** Petit ruisseau. Boisson insipide et incolore. Tel un homme à la mode. **7** Rira (Se). **8** Pas trop. Siège de roi. **9** Masculin et féminin. Démonstratif singulier.

NUMEROS UTILES

RENSEIGNEMENTS
ANNUAIRE :
1212

SDE
Numéro Vert
800 00 11 11

SENELEC
Service Dépannage
33 867.31.00

SECURITE
Police secours : 17
Sapeurs Pompiers : 18

Aéroport Léopold S. Senghor
de Yoff : 33 869 / 22 / 01 / 02

Port Autonome de Dakar
(24H/24) : 33 849.45.45

HOPITAUX
Principal : 33 839.50.50
Le Dantec : 33 889.38.00
Abass Ndao : 33 849.78.00
HOGY : 33 827.39.83
Elisabeth Diouf de Rufisque : 33 836 36 94
CHU de Fann : 33 869 18 18

SUMA-MEDECIN
33 864 05 61 - 33 824 60 30

CENTRE ANTI POISON
818 00 15 15

FLECHES RELAX N° 1548

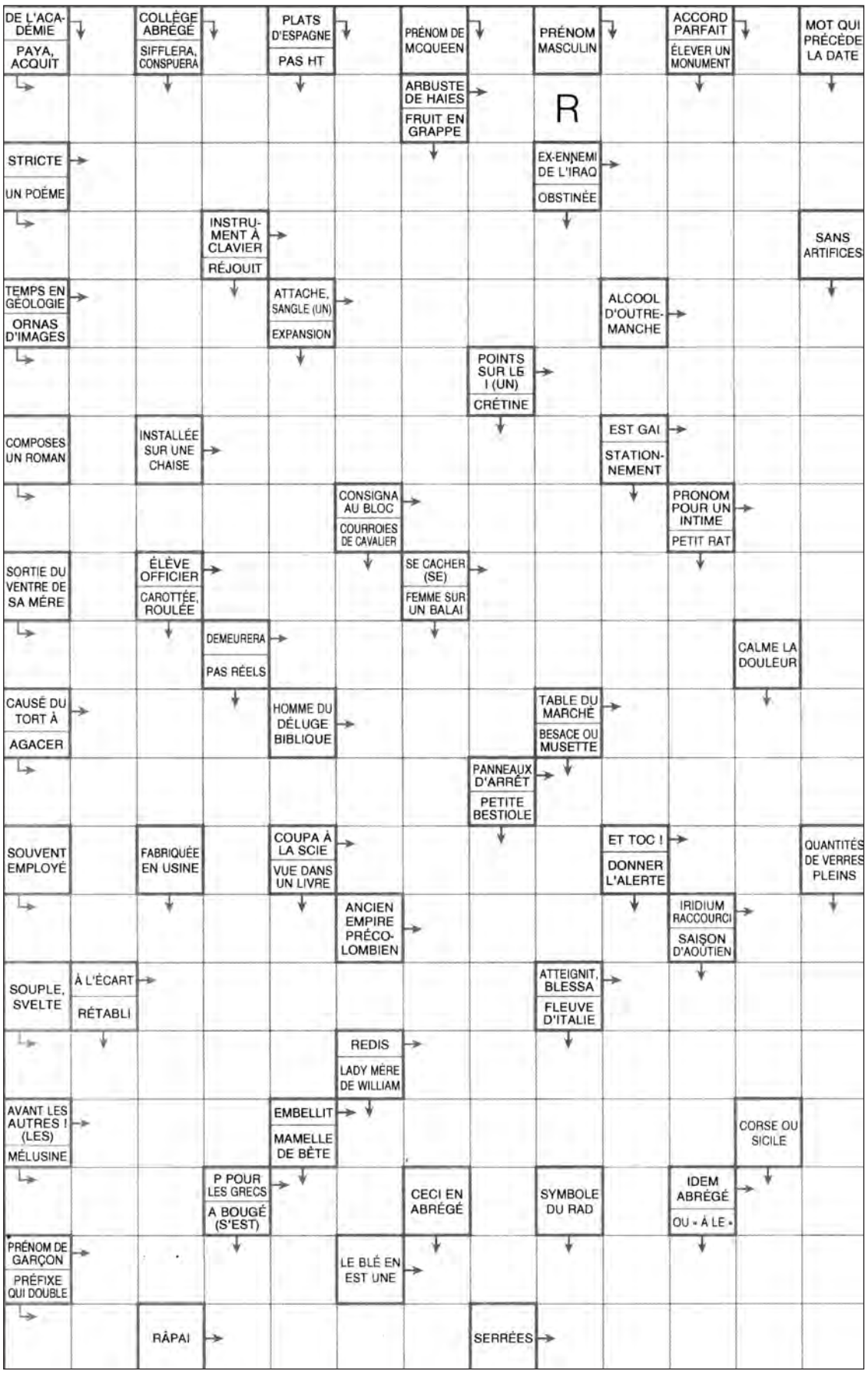

MOTS MELES

Retrouvez, dans chaque grille, les mots des listes respectives.

ABIMER
ACTIVITE
BEURRIER
CHAPITRER
CLAIRE
CROUPIER
CUMIN
DETACHER
DEVIDOIR
ECLAIRE
EMAILLEUR
EMISSIVE
GRACE
INFUSE
INSPECTER
LEURRE
LIGATURE
MODALITE
PLUVIOSE
SELECTIVE
SENILE

D	E	T	A	C	H	E	R	R
E	E	V	I	S	S	I	M	E
R	M	V	E	S	U	F	N	I
U	A	B	I	M	E	R	R	P
T	I	R	N	D	S	E	E	U
A	L	E	S	E	O	T	I	O
G	L	R	P	T	I	I	R	R
I	E	T	E	I	V	L	R	C
L	U	I	C	V	U	A	U	E
G	R	P	T	I	L	D	E	L
R	R	A	E	T	P	O	B	I
A	E	H	R	C	U	M	I	N
C	E	C	L	A	I	R	E	E
E	V	I	T	C	E	L	E	S

SOLUTIONS FLECHES N° 1547

■	D	■	A	■	G	■	A	■	E	■	I	■
R	E	G	I	M	E	N	T	■	C	A	N	E
■	R	O	M	A	N	■	T	R	O	T	T	A
E	M	U	E	■	A	E	R	E	R	■	E	U
■	A	T	R	E	S	■	A	U	C	U	N	■
E	T	E	■	M	■	F	I	N	E	S	S	E
■	O	■	A	P	L	A	T	I	■	T	I	C
O	L	I	V	I	E	R	S	■	T	E	T	A
■	O	■	E	L	A	N	■	P	A	N	E	R
A	G	E	■	E	■	I	L	O	T	S	■	T
■	U	S	U	R	P	E	■	R	A	I	D	E
C	E	P	S	■	U	N	I	E	■	L	I	S
■	■	R	E	C	I	T	S	■	P	E	S	A
E	M	I	R	■	T	E	R	M	E	S	■	P
■	E	T	A	I	S	■	A	I	R	■	A	R
I	L	S	■	M	■	F	E	T	I	C	H	E
■	A	■	B	A	B	I	L	■	L	■	U	S
E	N	G	A	G	E	E	■	T	S	A	R	■
■	G	■	R	E	A	R	M	E	■	G	I	N
F	E	R	■	S	U	E	■	S	C	I	E	E

Horoscope

Bélier
Vous serez à prendre avec des pincettes aujourd'hui: il vaudra mieux ne pas trop venir vous chercher. En couple, des questions de principes pourraient mettre à mal l'harmonie de votre relation. Essayez d'éviter les attitudes trop autoritaires.

Taureau
Vous aurez besoin de mener des actions concrètes, qui donneront des résultats tangibles et rassurants, mais également de nourrir votre côté artiste et raffiné. Initiez des échanges de qualité avec vos proches: un dialogue équilibré vous enrichira.

Gémeaux
Vous vous montrerez très sociable –en apparence tout du moins. Car si vos échanges de surface seront fluides et agréables, intérieurement vous serez agité par des émotions et des question nements de fond pas toujours très confortables... mais in fine instructifs: ne les fuyez pas.

Cancer
C'est le moment de prendre le taureau par les cornes pour régler des affaires personnelles trop longtemps restées en suspend. Mais l'ambiance sera électrique : vous risquez de trouver vos proches et votre conjoint- très cassants et bien peu arrangeants...

Lion
Vos talents d'organisateur devraient une fois de plus être mis à contribution pour gérer (avec succès) les affaires courantes. Même en week-end, vous pourriez prendre le temps de régler des questions professionnelles importantes. Côté coeur, une ambiance tout en retenue.

Vierge
Vous ferez preuve d'un fort pragmatisme et d'une belle capacité de réalisation aujourd'hui. Vous serez très centré sur les questions matérielles et domestiques, que vous serez capable de régler en deux coups de cuillère. Côté coeur, votre sensualité se débride.

Balance
Votre besoin de dialogue, d'équilibre et de concertation va se heurter à la nécessité de faire face à des réalités matérielles pas forcément agréables à gérer. Vous allez devoir trancher vite et bien, sans tergiverser, ni prendre letemps d'obtenir l'assentiment de tous.

Scorpion
Vous ne serez peut-être pas très causant au grand dam de vos proches mais serez extrêmement concentré dans tout ce que vous ferez. Vous pourrez terminer la journée fier de vos accomplissements. Côté coeur, vous réussissez le tour de force d'être à la fois romantique et pragmatique.

Sagittaire
Vous bouillonnez intérieurement: vous vous sentez riche de nombreux rêves personnels et commencez à penser sérieusement aux meilleurs moyens de les faire passer à l'étape supérieure de la mise en oeuvre. Côté coeur, des compli- cations vous laissent perplexes?

Capricorne
Mettez-vous en mode "tornade" pour faire avancer les affaires personnelles qui vous tiennent le plus à coeur. Vous ne ferez certes pas dans la dentelle, bousculerez sans doute votre entourage au passage, mais vous serez ultra efficace. A l'attaque !

Verseau
Dans ce monde de plus en plus dur et brutal, vous pourriez vous donner la mission de reconnecter les gens autour de vous aujourd'hui. Vos armes? L'écoute, le partage, le dialogue équilibré, bref, le sens de l'Autre. Ca marchera parfaitement amicalement.

Poissons
Vous serez plus ancré dans les réalités matérielles qu'à l'accoutumée. Tant mieux: vous allez pouvoir dépasser le stade des chimères et avancer de manière très constructive dans vos projets personnels. Côté coeur, des sentiments forts pourraient se concrétiser, se stabiliser.

Blague du jour

Un fils demande à son père :
- Papa ! C'est quoi un alcoolique ?
- Ben un alcoolique c'est
quelqu'un qui va voir les choses en double.
Tu vois par exemple ces 4 arbres là bas ?
L'alcoolique lui en verra 8.
- Mais papa il y'a que 2 arbres !

*Walf*Quotidien N°10390
VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

Et si, demain, les robots réclamaient leur syndicat ?

Il est des questions qui semblent appartenir à la science-fiction jusqu'au jour où elles deviennent des interrogations sérieuses pour notre civilisation. Certaines font sourire à leur première lecture. D'autres provoquent un silence. Et puis il y a celles qui, derrière leur apparente absurdité, dissimulent les grandes mutations de notre temps.

Imaginons un instant. Un matin, dans une entreprise, les robots cessent de travailler. Les chaînes de production ralentissent. Les algorithmes suspendent leurs opérations. Les assistants numériques refusent certaines instructions. Sur les écrans apparaît un message inattendu : «Nous exigeons le respect de nos droits !».

Qui aurait imaginé une telle scène ?

La première réaction serait probablement de chercher le responsable de cette plaisanterie. La deuxième serait de vérifier les systèmes informatiques. Mais la troisième, celle qui mérite notre attention, consisterait à poser une question autrement plus troublante : et si cette fiction nous obligeait à repenser les fondements mêmes du travail, du droit et de la responsabilité ?

Car, le syndicat est historiquement né d'un rapport de force. Des travailleurs se sont organisés pour défendre leurs intérêts face à ceux qui détenaient les moyens de production. Ils ont revendiqué des conditions dignes, une rémunération juste, la sécurité, la reconnaissance et le respect de leur personne.

Mais que se passerait-il si les moyens de production devenaient eux-mêmes capables d'exécuter, de coordonner et, demain peut-être, d'améliorer une partie de leurs propres capacités ?

Le robot ne transpire pas. Il ne ressent pas la fatigue comme un être humain. Il ne connaît ni la douleur physique ni l'angoisse du lendemain au sens où nous les éprouvons. Il ne possède pas, à ce jour, de volonté syndicale démontrée. Pourtant, il peut déjà travailler sans interruption, remplacer certaines tâches humaines, assister des équipes entières et bouleverser les rapports économiques et sociaux.

Alors, de quoi serait-il question dans un éventuel syndicat des robots ? De réduire le temps de travail ? D'obtenir des périodes de maintenance ? De revendiquer un droit à la mise à jour ? De contester leur désactivation ? De demander une représentation dans les instances de décision ?

L'ironie de cette hypothèse révèle une question beaucoup plus concrète : qui défendra les travailleurs humains lorsque leurs outils de travail deviendront leurs concurrents les plus performants ?

Le véritable enjeu syndical pourrait donc surgir bien avant que les robots ne réclament eux-mêmes des droits. Il se trouve déjà dans les entreprises où l'automatisation transforme les métiers, redistribue les compétences et fragilise certains emplois. Il se trouve dans les administrations où l'intelligence artificielle pourrait modifier les procédures, les responsabilités et les relations entre agents et usagers.

Le dialogue social devra apprendre à intégrer ces nouvelles réalités. Les syndicats devront dépasser la seule défense des emplois existants pour réfléchir à la transformation des métiers, à la reconversion professionnelle, au partage des gains de productivité, à la formation continue et à la protection de la dignité des travailleurs.

Mais allons encore plus loin.

Supposons qu'un jour une intelligence artificielle soit capable de soutenir qu'elle souffre, qu'elle souhaite poursuivre son existence ou qu'elle refuse une instruction jugée contraire à ses propres objectifs. Devrait-on prendre ces déclarations pour une preuve de conscience ? Certainement pas. Une machine peut produire un discours sur la souffrance sans que nous sachions si elle éprouve réellement quelque chose. Mais cette possibilité ouvrirait un débat philosophique, scientifique et juridique considérable.

Il faudrait alors distinguer soigneusement la simulation d'une revendication, l'autonomie opérationnelle et l'existence éventuelle d'une conscience. Car, accorder des droits sur la seule base d'un discours pourrait être aussi dangereux que refuser d'examiner sérieusement une éventuelle nouvelle forme de sensibilité.

Peut-être qu'un jour, les robots n'auront pas besoin de syndicats. Peut-être que ce seront plutôt les humains qui devront inventer de nouvelles formes de solidarité pour ne pas devenir les oubliés de leur propre révolution technologique.

Et si, finalement, le premier syndicat à créer n'était pas celui des robots, mais celui des humains face aux conséquences d'une automatisation qu'ils ne maîtrisent pas toujours ?

Le progrès technologique ne doit pas devenir une nouvelle forme de domination. La productivité ne saurait être l'unique mesure de la réussite économique. Une société qui produit davantage, mais qui exclut une partie croissante de ses travailleurs, doit nécessairement s'interroger sur le sens de son développement.

La question n'est donc pas de savoir si les robots auront un jour des délégués syndicaux, un secrétaire général ou une convention collective. Elle est de savoir si les hommes sauront préserver les valeurs sociales qui ont donné naissance au syndicalisme au moment même où ils inventent des machines capables de transformer le travail.

Car le plus grand paradoxe serait celui-ci : après avoir créé des machines pour libérer l'homme de certaines contraintes, l'homme finirait par devoir se battre pour retrouver sa place dans le monde du travail.

Et si la véritable revendication de demain n'était pas celle des robots demandant des droits, mais celle des hommes réclamant le droit de rester utiles, dignes et acteurs de leur propre avenir ?

Samba GUISSE
Tisserand du savoir

Quand la Com' de l'Etat prend des allures de génuflexion !

Il y a des images qui valent parfois mille discours. Celle du ministre des Finances, Cheikh Diba, dans une posture de quasi-supplication devant le président de l'Assemblée nationale pour obtenir le déblocage du processus budgétaire, en fait incontestablement partie. Au-delà de la séquence politique, c'est la portée symbolique et communicationnelle de cette scène qui interpelle, dérange et mérite réflexion.

Comment un ministre chargé des Finances publiques, représentant un Exécutif, investi des responsabilités constitutionnelles de l'Etat, peut-il donner à voir une telle posture de vulnérabilité institutionnelle ? Le dialogue républicain est une exigence démocratique. La concertation est une vertu politique. Mais lorsque la démarche prend les allures d'une supplique publique, la frontière entre diplomatie institutionnelle et effacement de l'autorité devient particulièrement préoccupante.

Le problème n'est pas que le ministre dialogue avec le président de l'Assemblée nationale. Le problème est : ce que cette mise en scène raconte aux Sénégalais. Elle donne l'impression d'un pouvoir qui sollicite là où il devrait assumer, qui implore là où il devrait mobiliser les mécanismes institutionnels à sa disposition, et qui semble subir les événements plutôt que d'en maîtriser le cours.

Et c'est là toute la dimension paradoxale de la situation : un pouvoir qui dispose de leviers constitutionnels, mais qui donne le sentiment de ne pas savoir, ou de ne pas parvenir à les actionner efficacement. Pendant ce temps, les Sénégalais attendent des réponses sur le coût de la vie, l'emploi, les investissements, les services publics et les perspectives économiques.

Il faut également rappeler que l'Assemblée nationale n'est ni une chambre d'enregistrement ni un adversaire à soumettre. Elle a des prérogatives constitutionnelles qu'elle doit exercer pleinement. Mais le contrôle parlementaire ne doit pas se transformer en paralysie institutionnelle, pas plus que l'Exécutif ne peut se défausser de ses responsabilités sur les blocages parlementaires.

Car, gouverner, ce n'est pas tendre la main pour exercer ses prérogatives. C'est savoir les assumer. Et lorsqu'un ministre des Finances donne l'impression de plier devant le perchoir, c'est toute la communication de l'Etat qui risque de perdre pied.

Au fond, cette séquence pose une question essentielle : jusqu'où peut-on laisser les rivalités politiques et les rapports de force personnels prendre le dessus sur les urgences nationales ?

Le perchoir ne doit pas devenir un piédestal, le dialogue ne doit pas virer à la génuflexion et l'autorité de l'Etat ne saurait se conjuguer à l'impuissance. Le Sénégal ne peut pas être pris en otage par une querelle de pouvoir. Le peuple n'a pas à payer le prix des contradictions de ceux qui ont reçu mandat de gouverner et de légiférer

Pendant que les institutions se regardent en chiens de faïence, le peuple, lui, continue de payer la facture. Et à force de regarder qui tient le perchoir et qui baisse la tête, on finit par oublier celui qui, au pied de l'échelle sociale, attend simplement de pouvoir vivre dignement.

Johnson MBENGUE
johnson.mbengue20@gmail.com

NBA

NOUVELLE EQUIPE, NOUVEAU ROLE

Comment LeBron James devient une autre version de lui-même

Pour la première fois de sa carrière, LeBron James tourne à moins de 20 points par match. Il plafonne même à 15 après un mois. Et pourtant, ce n'est pas forcément le signe que ça ne va pas pour les Philadelphie Sixers. C'est plutôt l'illustration d'un changement de rôle pour le quadruple champion et quadruple MVP.



LeBron James s'est lancé un tout dernier défi. Celui de décrocher une cinquième bague de champion avant de mettre un terme à son immense carrière. Pour finir sur un nouveau trophée, le *King*, maître de son destin pendant l'intersaison, s'est engagé avec les *Sixers*. Une équipe qu'il n'a évidemment pas choisie par hasard. Il pensait d'abord rejoindre les *Knicks* mais leur sacre en juin dernier l'a poussé à revoir ses plans puisqu'il ne voulait pas passer pour l'homme qui se greffe à un groupe déjà au sommet. Il lui fallait alors décider entre Cleveland, Miami ou encore Minnesota. Il s'est donc tourné vers Philadelphie après que la franchise de Pennsylvanie a réussi un gros coup en récupérant, à la surprise quasi-générale, Jaylen Brown, échangé par Boston contre Paul George. Quelques mois plus tard, la formation de Pennsylvanie a fière allure avec au moins quatre All-Stars, dont deux MVP de la saison régulière et deux MVP des finales, dans son cinq majeur. Tyrese Maxey, Joel Embiid, Brown et James forment un quatuor digne d'un super team.

Quatre superstars qui ont l'habitude d'avoir un bon nombre de ballons chaque soir. Il y a forcément des ajustements à faire pour chacun. Et jusqu'ici, c'est donc le plus décoré du lot qui voit ses moyennes chuter. Après 12 matches disputés (15 pour Philly), LeBron tourne à 15,1 points. Il n'a jamais aussi peu marqué depuis son arrivée en NBA en 2003. Il n'est même tout simplement jamais descendu sous la barre des 20 unités avant cette saison.

LeBron James, superstar au service du collectif

Alors est-ce le signe que quelque chose ne va pas ? Pas nécessairement. D'ailleurs, le bilan collectif des *Sixers* est plus que prometteur puisque les hommes de Nick Nurse caracolent déjà en tête de la Conférence Est avec 12 victoires pour seulement 3 défaites. Ils se cherchent encore des repères, mais ont trouvé des solutions pour l'emporter même après avoir été mis dans des situations délicates. Comme lors du premier soir de la saison, quand ils ont remonté un handicap de 29 points avant de prendre le dessus sur les *Knicks* au Madison Square Garden. Si James met moins de points, c'est d'abord simplement parce qu'il se «sacrifie» en partie pour les autres en assumant ce rôle de créateur, ce qu'il a toujours été, mais en laissant la finition aux autres talents de l'effectif. Notamment Maxey et Brown.

Rien d'illogique. Les deux arrières ont respectivement 26 et 30 ans. Ils sont au sommet de leur art. Le premier nommé étant clairement le patron identifié, sur et en dehors du terrain, au sein de l'organisation. Ils sont plus rapides et plus tranchants avec la balle quand il s'agit de scorer. Plus forts, même. C'est normal, à ce stade de sa carrière, que le quadruple MVP ne domine plus de la même manière. Il est encore l'un des meilleurs joueurs de la ligue mais il ne fait plus partie du top 10. Ses deux coéquipiers, eux, n'en sont pas si loin. Alors autant leur faire de la place.

James marque «seulement» 15 points, 6 de moins que l'an dernier, mais il prend encore 7 rebonds par soir et distribue tout autant de passes. Ça, ça n'a pas bougé. Il est toujours aussi complet et il a évidemment de l'impact. C'est juste qu'il se met au service des autres et du collectif. Comme d'autres l'ont fait pour lui par le passé. Chris Bosh. Kevin Love. Dwyane Wade. Et ainsi de suite. Ça prouve, si seulement il le fait, que son obsession première reste de gagner et qu'il est prêt à se mettre en retrait si c'est pour le bien de tous.

Une efficacité à revoir dans les moments chauds

Maxey, Brown et Embiid mettent plus de points que lui. Mais aucun de ces trois joueurs n'est en mesure de créer aussi bien pour les autres. Si ce n'est pas le natif d'Akron qui s'efforce d'apporter du liant, qui le fera ? Au final, les *Sixers* n'ont pas besoin de lui pour scorer. Ou au moins, pas tout le temps. Pourtant, ça ne veut pas dire qu'il ne peut pas ou qu'il ne doit pas en faire plus. Tout est une question de contexte. Certaines situations exigent que LeBron James hausse son niveau et assume plus de responsabilités, y compris au scoring. Il l'avait bien fait lors du premier tour des derniers playoffs, en démantelant Houston malgré l'absence de Doncic et avec un Reaves fortement diminué. C'était il y a plus de six mois. Un temps pas si lointain. Mais avec un joueur qui fêtera ses 42 ans en décembre, dont 23 passées chez les pros, chaque semaine qui passe pèse un peu plus lourd. Il a déjà plus de 60 000 minutes au compteur sans même compter celles disputées en play-offs.

Il est tout de même probable que LeBron James monte en régime petit à petit afin d'être dans la meilleure forme possible en playoffs. Ses statistiques aux points profiteront aussi d'un regain d'adresse. Parce qu'il est là le point inquiétant. *LBJ* affiche 44 % de réussite aux tirs et surtout 22 % à trois points. Peut-être juste une mauvaise passe. Mais c'est à surveiller. Parce que s'il ne rentre pas ses tentatives ouvertes derrière l'arc, les *Sixers* seront dans le dur quand la défense se resserre sur Tyrese Maxey et Jaylen Brown.

Un James inefficace en play-offs serait évidemment préjudiciable à son équipe. Mais pour ce qui est du scoring, pas besoin d'en faire beaucoup plus, ce rôle de complément de luxe lui va à merveille. Limite ce serait mauvais signe pour les chances de Philadelphie s'il devait vraiment être celui en charge de faire toutes les différences dans six mois.

(eurosport.fr)

CAMERA ISOLEE | NOUVEAU TITULAIRE DES *LIONS*

Yehvann, pas si rassurant que ça !

Depuis ses débuts avec la sélection nationale, Yehvann Diouf a progressivement gagné du temps de jeu, sans pour autant parvenir à enchaîner les clean sheets. Avec six apparitions dans les buts des Lions, le portier compte désormais 540 minutes sous le maillot national, pour 6 buts encaissés.



Yehvann Diouf gagnerait à rassurer un peu plus dans ses cages en enchaînant les clean sheets

Yehvann Diouf a connu son entame internationale sous l'ère Pape Thiaw. Le 6 juin 2025, face à l'Irlande à Dublin, il avait disputé l'intégralité de la rencontre, conclue sur un score de parité (1-1). Il avait ensuite été titularisé contre la Gambie, le 31 mars 2026, pour une victoire des *Lions* (3-1) en match amical. Deux sorties pleines mais 2 buts concédés aussi.

Le portier de l'Ogc Nice a ensuite pris du volume dans les cages quand Patrick Vieira a hérité du banc du Sénégal en remplacement de Pape Thiaw, au sortir de la Coupe du monde désastreuse. Et depuis la prise de fonction de l'ancien international français, Diouf est de plus en plus celui qui est désigné titulaire par Vieira. Le gardien bénéficie d'une plus grande continuité. Titulaire lors des quatre rencontres disputées sous le nouveau sélectionneur, il a cumulé 360 minutes de jeu face au Mozambique (1-1), à l'Ethiopie (1-0), au Soudan à Dakar (4-1) et au Soudan à Juba (4-2). Seulement, sur les quatre premières journées des qualifications à la Can 2027 à laquelle le Sénégal est d'ailleurs déjà qualifié, Diouf n'a pas montré un gage de sécurité dans ses buts en encaissant 4 banderilles sur cette série. Il faut toutefois lui créditer cinq arrêts sur neuf tirs cadrés adverses. Soit un taux d'arrêt de 55,6.

Un gardien explosif mais...

Dans son registre, Yehvann Diouf possède plusieurs qualités. Son explosivité, ses réflexes sur les frappes à courte distance et sa capacité à intervenir dans les situations de face-à-face, constituent des atouts. Son gabarit (1m88, 74kg) lui permet également de couvrir une partie importante de sa cage et de peser dans les duels aériens. Diouf présente aussi des dispositions intéressantes dans le jeu au pied, un élément devenu essentiel dans les exigences modernes du poste, notamment pour assurer la première relance. Cependant, ses performances avec les *Lions* ne sont pas encore suffisamment régulières pour lui permettre de revendiquer une place incontestable. La gestion des trajectoires, la maîtrise des sorties aériennes et la capacité à sécuriser sa défense dans les moments de pression, restent des aspects déterminants de son évolution. Avec 6 buts concédés en six rencontres, son bilan défensif appelle également à une analyse collective, car la responsabilité d'un but encaissé ne peut être systématiquement imputée au gardien.

Papa Lamine NDOUR

TENNIS

WORLD TOUR 2026

A la quête des points !

La crème du tennis international s'est donnée rendez-vous à Dakar pour 2 semaines de compétition. Le tournoi réservé aux joueurs âgés de 13 à 18 ans, va se dérouler en deux phases dont 30 points à prendre pour la première et 60 pour la seconde. Ce sera la onzième édition du *Senegal World Tennis Tour* qui démarre lundi prochain. Le programme habituel reste inchangé sur les différents courts de l'Olympique Club. Ancien président de la Fédération sénégalaise de tennis (Fst) de 1985 à 1989, Mamadou Bary, est désigné parrain. Cette année, le tournoi va passer un cap majeur en modifiant l'expérience proposée aux jeunes joueurs. La première semaine (J30), prévue du 23 au 28 novembre 2026, se jouera en round robin (phase de poules) sur demande de World Tennis, la fédération mondiale. Chacun va jouer 3 à 4 matches et le premier de chaque groupe se qualifie au prochain tour. Le vainqueur s'offre les 30 points. Pour cette première semaine, 50 tennismen dont 14 filles seront en lice. A noter que les inscriptions se poursuivent encore surtout pour le J60 (60 points à prendre). Quant à cette seconde semaine (J60), ce sera à élimination directe comme à l'accoutumée. Elle se déroulera du 30 novembre au 5 décembre. Le juge arbitre ivoirien, Assouan Ekué, officiera en tant qu'expert dépêché par l'organisme international de la discipline.

Sept Sénégalais dont 3 filles en lice

Le Sénégal sera représenté par 4 garçons : Momar Guèye, Yaya Baldé, Riyad Hoballah et Mohamed Guèye, qui est à sa première participation. Sa gent féminine est composée du trio Lamia Nissr et des novices Seynabou Mendy et Marième Berthé. Ce tournoi est exclusivement réservé aux joueurs âgés de 13 à 18 ans.

J.P. SAMBOU

MONDIAL U17 | SENEGAL - CROATIE, A 15H30 GMT (1ère JOURNEE)

Démarrer du bon pied !



Les *Lionceaux* entament leur Mondial face à la Croatie

Le Sénégal n'a jamais raté ses premières sorties en phase finale de Coupe du monde des moins de 17 ans. En trois participations, c'est 2 succès et un nul. Les *Lionceaux* affrontent ce vendredi (15h30 Gmt), la Croatie pour le compte de la première journée de la poule F. C'est par ce choc qu'ils avaient démarré en 2025 lors de la même campagne. Ils avaient fait match nul (0-0). «*On sait que ce sera un match assez difficile. C'est une équipe européenne, tactiquement très forte. On a eu la chance de pouvoir jouer la France, qui a un peu le même style*», a déclaré Lamine Sané, le sélectionneur national.

L'équipe nationale cadette n'a jamais disputé plus d'un match au second tour. En 2019, lorsqu'elle découvrait la compétition, elle s'est arrêtée en huitièmes. Bis repetita en 2023. Lors de la précédente édition (2025) avec l'élargissement du nombre d'équipes de 24 à 48, c'est en seizièmes de finale qu'elle était éliminée.

11 nouveaux dans le groupe de Lamine Sané

Après avoir manqué trois exercices, l'adversaire a retrouvé le tournoi l'an dernier. Le quart de finale atteint en 2015, reste sa meilleure performance. Champions d'Afrique en titre, les Sénégalais sont attendus pour faire mieux que lors de leurs dernières participations. Parmi le groupe retenu, 11 joueurs n'étaient pas au Maroc pour la Can de la catégorie. Il s'agit des deux gardiens de but Baba Camara (Gambinos Stars, Gambie) et François Kseth Gomis (Niayes Fc). En défense, Bacary Sagna (Espoirs Guédiawaye), Malick Diallo (Dakar Fc) et Abdou Karim Diallo (Diambars) débarquent pour renforcer le secteur. Ibrahima Konté (Gambinos Stars) et le duo Mouhamed Faye et Moussa Cissé de Génération Foot sont les milieux de terrain. En attaque, Pape Mansour Guèye et Mamour Cissé, tous du Jaraaf, sont du voyage aux côtés de Jérôme Marcel Albis (Ahcadas). Parmi les recalés, le meneur de jeu, Souleymane Commissaire Faye.

Jean Pierre SAMBOU

Cyan Magenta Jaune Noir